



Outil de soutien à la planification des contacts et des visites supervisées entre l'enfant et son parent

~ Complément COVID-19 ~

La pandémie de COVID-19 est venue bouleverser les contacts entre l'enfant et son parent avec qui il ne vit plus. La gravité de la situation et les conséquences potentielles du virus font en sorte qu'il faut considérer qu'un risque de contagion est présent chez chacun des acteurs impliqués dans les contacts.

Ce document se veut un complément de **l'Outil de soutien la planification de contacts et des visites supervisées entre l'enfant et son parent**. Les deux outils sont conçus pour être consultés parallèlement. À chaque étape de l'Outil original, ce complément identifie les éléments à prendre en considération en lien avec la COVID-19. L'objectif de l'outil est de permettre une analyse rigoureuse qui tienne compte de la pandémie de COVID-19 et ce, sans occulter l'analyse clinique et les enjeux associés à la supervision des contacts.



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche

© Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Développé par: Joly, M.P., Pagé, G., Poirier, M.-A., Drolet, M.-E., Gagnon, S., Ducharme, G. (2020)

ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES

À toute étape de l'analyse et avant chaque contact direct, les questions suivantes doivent être prises en considération :

LES RISQUES DE CONTAGION

- ☐ Un des acteurs a-t-il un diagnostic de COVID-19 ou un test en attente de résultat?
- ☐ Un des acteurs a-t-il eu un contact étroit avec une personne qui a un diagnostic de COVID-19?
- ☐ Un des acteurs revient-il de voyage ou a-t-il été en contact avec quelqu'un qui est revenu de voyage dans les 14 derniers jours?
- ☐ Y a-t-il présence de symptômes?

LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ LIÉS À LA COVID-19

- ☐ **Y a-t-il présence de facteurs de vulnérabilité liés à la COVID-19 (enfant, parent, milieu d'accueil)?** Si un acteur demande d'ajuster les modalités de contact en raison de facteurs de vulnérabilité, il pourrait être difficile de savoir le niveau de risque réel engendré par la condition médicale. Dans ce cas, il **peut être utile de documenter la condition à l'aide d'un billet médical afin d'appuyer votre analyse sur des informations objectives**. Attention: la présence d'un facteur de vulnérabilité n'entraînera pas automatiquement une suspension des contacts directs. Une discussion clinique sera nécessaire pour évaluer les impacts d'une telle suspension et pour identifier les modalités qui répondront le mieux possible aux besoins de tous, tout en poursuivant le meilleur intérêt de l'enfant.

L'IMPACT POUR L'ENFANT D'UNE SUSPENSION DE CONTACT

- ☐ **Quel est l'impact pour l'enfant s'une suspension de contact (détresse/ perte de lien/projet de vie)? Est-ce que les conséquences pour l'enfant dépassent le risque potentiel de contagion?**

Pour plus d'information, référez vous aux consignes de santé publique en vigueur et aux directives de votre établissement.

Accès à la formation: <https://iujd.ca/fr/visites-supervisees>

LES RESPONSABLES DU MILIEU D'ACCUEIL

En contexte de pandémie de COVID-19, il se pourrait que les responsables des milieux d'accueil demandent certains ajustements des modalités de contact. Ces demandes sont plus fréquentes depuis la pandémie et doivent être analysées au cas par cas.

Bien que les milieux d'accueil doivent respecter les mesures légales en vigueur, la situation exceptionnelle associée à la pandémie demandera de mener les discussions en lien avec ces demandes avec bienveillance tant pour l'enfant, le parent que le responsable du milieu d'accueil. Dans chaque situation, l'intervenant.e doit tenter d'ajuster les mesures d'hygiène et de distanciation afin que tous puissent se sentir minimalement en sécurité et ce, sans compromettre le droit du parent et de l'enfant de se voir.

LA COVID, C'EST DU CINE!

L'intervenant.e doit tenir compte de ses propres craintes car le risque sanitaire est réel et peut devenir un facteur de stress (rappelez-vous le CINE). Si la situation provoque un stress chez l'intervenant.e, le danger est de perdre le fil décisionnel et prendre une décision en lien avec ses craintes plutôt qu'en considérant l'ensemble de la situation clinique.

Facteurs de stress (www.stresshumain.ca)

C = Contrôle faible
I = Imprévisibilité
N = Nouveauté
E = Égo menacé

LA MESURE LÉGALE: UN INCONTOURNABLE!

En contexte COVID, plusieurs contraintes risquent de rendre difficile le respect de la mesure légale en vigueur. Si les modalités de visite ne sont plus en conformité avec la mesure légale (même temporairement), l'intervenant.e doit interpeller le/la réviseur.e afin qu'il/elle se penche sur la situation.

